

Code Postal 13320

N° 2022-0087

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2122-8,

Considérant que l'intérêt des citoyens et l'efficacité des services municipaux nécessitent de faciliter l'instruction des affaires par une délégation de signature à certains fonctionnaires.

**OBJET :**  
**ARRETÉ ACCORDANT**  
**DELEGATION DE**  
**SIGNATURE**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à Madame VEZOLLE Caroline, Attaché Territorial Principal titulaire de la commune de Bouc Bel Air, pour :

**La signature des documents suivants :**

- Documents relatifs à la gestion des finances et achats publics,
- Documents relatifs aux missions exercées par les pôles dont elle a la responsabilité (documents relatifs à la gestion des affaires civiles, pôle solidarité, développement durable, économique et social),
- Documents d'absences ou de déplacement du personnel placé sous sa direction (ordres de mission, congés, récupérations...),
- Relevés d'heures supplémentaires,
- Notes de service,

En cas d'absence du Directeur Général des Services ou d'un Directeur de Pôle, et afin d'assurer la continuité des services, Madame VEZOLLE est autorisée à signer les documents habituellement signés par ces derniers.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera inscrit sur le registre des arrêtés du Maire et ampliation en sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence,  
L'intéressé.

Fait à Bouc Bel Air, le 26 septembre 2022

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-  
Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :

  
Richard MALLIÉ

MAIRIE DE BOUC-BEL-AIR  
Bouches-du-Rhône